

Travaux et voirie

Des réalisations à portée
socio-économique

P.08

La Communauté de communes

fête ses 40 ans

P.12

Environnement

Cours d'eau et milieux
aquatiques : protection
de la ressource

P.16

Sommaire



Édito **P 03**

Budget **P 04**
Les chiffres de 2024

Habitat, urbanisme **P 06**
Amélioration de l'habitat et attractivité territoriale

Travaux et voirie **P 08**
Des réalisations à portée socio-économique

Économie **P 10**
De nouvelles aides attribuées à trois entreprises, zoom sur des activités innovantes

La Communauté de communes fête ses 40 ans **P 12**

RETROUVEZ LES ACTUALITÉS SUR LE SITE DE LA COMMUNAUTÉ :
www.cc-deuxrives.fr

Social **P 14**
Du mouvement chez les seniors comme chez les juniors !

Environnement **P 16**
Cours d'eau et milieux aquatiques : protection de la ressource

Gestion et traitement des déchets **P 18**
Pourquoi une taxe ? Et comment trier mieux

Police intercommunale **P 20**
Un service pour votre tranquillité et votre sécurité

Tourisme **P 21**
Des expositions hautes en couleur... et en noir et blanc !

Agenda **P 23**
Sorties et animations sur les Deux Rives

Deux Rives à la Une - n°37 – Juillet 2024 - Semestriel

Directeur de publication : J.P. DELACHOUX - Rédaction : Anne BORDARIE, Muriel PELISSIER-CHAMBARON. Crédits photos : Service communication / Anne Bordarie, Sara Vernis, Service technique, Ecole de danse, SMEEOM / Photo de la page de couverture : Moulin de Castels

Conception et impression : Imp. Techni Print à Montauban.

Pour tout renseignement : Communauté de communes des Deux Rives
2, rue du Général Vidalot - 82400 Valence d'Agen - Tél. 05 63 29 92 00
www.cc-deuxrives.fr

Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de communes des Deux Rives, reçoit les administrés sur demande. Pour prendre rendez-vous, contacter : Mme Christelle TERLE, au 05 63 29 60 68

Édito



À l'heure où notre pays traverse une crise politique sans précédent, la Communauté de Communes célèbre ses 40 ans d'existence. Quarante années au service de notre territoire et de ses habitants. Quarante années à offrir des services accessibles à tous ! Quarante années de prise de compétences pour mieux développer notre communauté. Que de chemin parcouru depuis la création du District des Deux Rives en 1984 !

Nous avons accompli de nombreux projets et doté notre territoire des meilleurs équipements : de l'école de musique à la construction du centre de loisirs de Gâches, de la maison de l'emploi à la cuisine communautaire, en passant par la maison de santé. Nous avons pris en charge des domaines variés : l'action sociale, l'agriculture, l'instruction des droits des sols, la petite enfance, les piscines, le squash et le golf, le tourisme, l'urbanisme, la voirie, l'assainissement, la police communautaire, la lecture publique, la danse, et l'approvisionnement en eau. Et cette liste est encore beaucoup plus longue.

Pendant ces 40 ans, notre objectif a été constant : améliorer votre cadre de vie en vous offrant des services répondant à vos besoins.

Un territoire ne serait rien sans ses entreprises, ses commerces et ses services qui le font vivre. Le développement économique a toujours été notre fer de lance, garantissant ainsi que notre dynamisme et notre attractivité.

Je tiens à remercier tous les élus, passés et présents, qui ont œuvré pour notre territoire.

Dans ce journal, vous découvrirez que, en 2024, la Communauté de Communes continue sur cette lancée, investissant massivement pour votre avenir avec un **budget de 23 millions d'euros.** Ainsi, 1,3 million d'euros de fonds de concours seront versés aux communes, 635 000 euros d'aides pour les entreprises et le secteur agricole, 2 millions d'euros pour le monde associatif, 1 million d'euros pour l'action sociale, 3,5 millions d'euros pour la voirie communautaire, 1,9 million d'euros pour des investissements structurants, et 1 million d'euros pour les écoles.

Mais si ce programme se veut ambitieux, nous n'échappons pas, comme les autres collectivités, à la baisse de nos recettes. Face au coût grandissant du traitement de nos déchets, nous avons été dans l'obligation de mettre en place, à l'image de ce qui se fait partout ailleurs, une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, pour autant ne couvre que 25 % du coût de ce service.

En ce début de saison estivale, la Communauté de Communes et les communes vous réservent un programme de festivités réjouissant et haut en couleur. Les premiers événements ont déjà rencontré un grand succès. **Nous vous invitons à nous rejoindre pour célébrer ensemble, dans une ambiance de convivialité et de partage, ces moments précieux qui rendent notre pays encore plus vivant et accueillant.**

Bel été à toutes et à tous !

Jean-Michel Baylet

Ancien Ministre,

Président de la Communauté de communes des Deux Rives, Conseiller départemental, Maire de Valence d'Agen



Les chiffres de 2024

Le Budget Primitif pour l'année 2024 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de 69,5 M €.

La section de fonctionnement

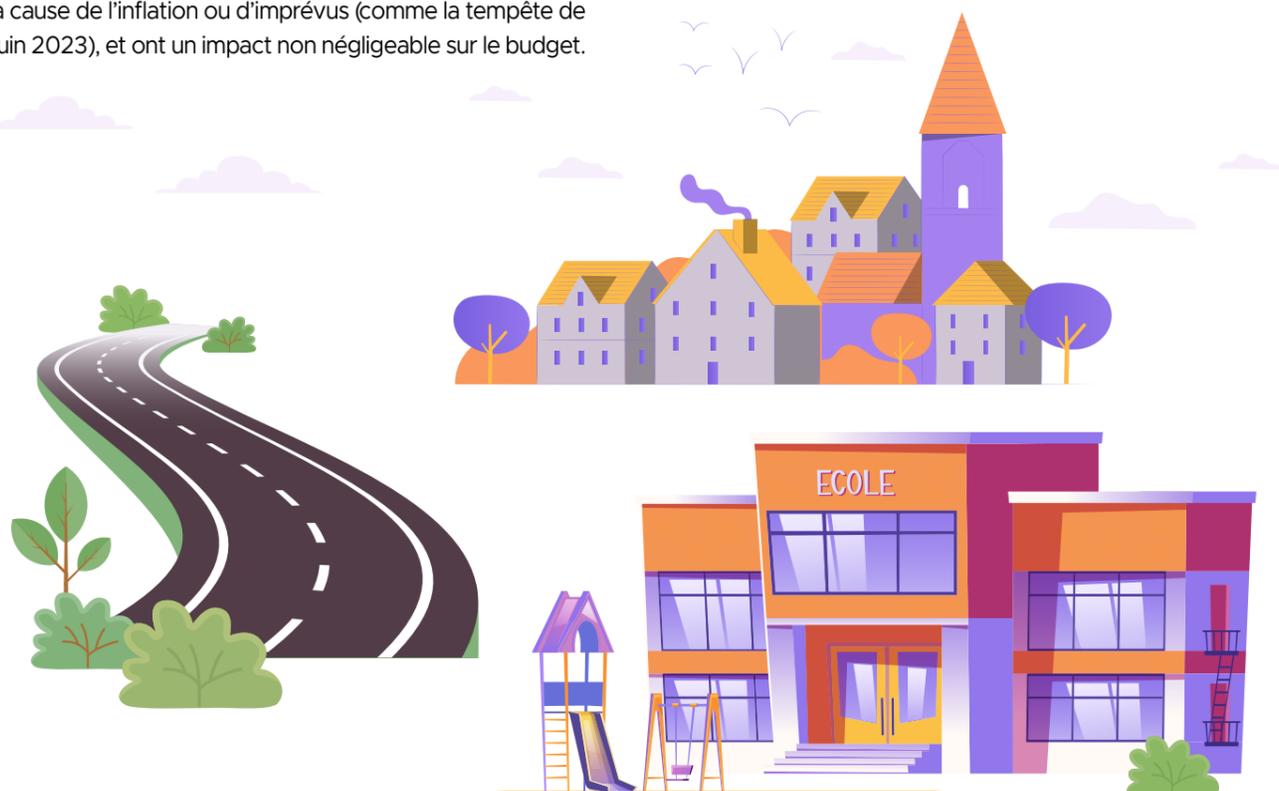
représente un montant total de 46,5 M €

La dotation de solidarité communautaire reversée aux communes membres reste une priorité dans cette programmation, l'objectif étant toujours de redistribuer et d'accompagner les communes dans leurs investissements. Quant aux charges à caractère général, elles sont en forte augmentation à cause de l'inflation ou d'imprévus (comme la tempête de juin 2023), et ont un impact non négligeable sur le budget.

La section d'investissement

représente un montant total de 23 M €

Les réalisations programmées portent sur des équipements structurants pour le territoire, parmi lesquels la voirie, les écoles, la transition énergétique y prennent une large part.



La fiscalité

Les bases fiscales ayant été notifiées, les recettes des **taxes locales** sont de **15 344 000 €** pour 2024, sans augmentation des taux de fiscalité (depuis 2017) qui sont les suivants :

- ▶ taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,04 %,
- ▶ taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,68 %,
- ▶ taxe d'habitation ; 12,42 %,
- ▶ contribution foncière des entreprises : 22,87 %.

Quant à la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**, un zonage a été instauré par le Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne en vue de **proportionner la taxe à l'importance du service rendu** (confer article pages 20 et 21).



Un budget pour un territoire solidaire

Solidaire avec les communes du territoire

Un budget qui soutient les communes, d'une part, dans leur fonctionnement à travers la dotation de solidarité communautaire et d'autre part, pour les accompagner dans leurs projets avec les **fonds de concours** pour un montant programmé de **1 300 00 euros**.

Solidaire avec le tissu associatif auquel est attribué plus de **2 millions d'euros**.

Solidaire et social

Une subvention est attribuée au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de plus d'un **million d'euros**.



Un budget pour un territoire actif

Soutien aux entreprises et au monde agricole :

635 000 euros d'aides en faveur des **entreprises** (commerce, artisanat, services, industries et agriculture)

Acquisitions foncières et aménagements des zones d'activités

dont transition énergétique, reprofilage des bassins d'orage... : avec un montant global de **838 600 euros**.

Développement de nouvelles activités :

Aménagement du **restaurant du golf** (confer article p 8), **projet du musée de la faïence et de la batellerie, recyclerie** sont inscrits dans la programmation budgétaire pour un montant global de **1 904 392 euros**.

Les principaux projets d'investissements

Dans la continuité des années précédentes une place déterminante est accordée aux travaux de **transition énergétique**, pour les économies engendrées et pour le confort des usagers.

Les travaux sur les écoles sont ainsi ventilés sur un programme 2021-2023 d'un montant de 1 077 409 euros, avec, pour ce qui concerne la transition énergétique un montant dédié de 1 471 664 euros.

Quant à l'enveloppe pour la transition énergétique des **bâti-ments communautaires** elle s'élève à 617 143 euros.

La voirie (confer article p 8) reste un poste de dépenses déterminant avec une programmation s'élevant à **3 550 000 euros**, à laquelle s'ajoute **950 000 euros** pour la **circulation douce** (étalée sur 2022 à 2026).





Allées du 4-Septembre / Valence d'Agen

Amélioration de l'habitat et attractivité territoriale

Plusieurs leviers sont actionnés simultanément pour redynamiser l'attractivité de notre territoire, en valorisant le patrimoine immobilier et le cadre de vie.

L'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme intercommunal d'amélioration de l'habitat se déroule depuis ce début d'année.

Cette étude, inscrite dans le programme général « Petites villes de demain », vise à caractériser le parc de logements, faire un état des lieux de la précarité énergétique, de la vacance et du marché immobilier pour définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs et les moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer l'existant.

Pour ce faire, le bureau d'études Urbanis s'appuie à la fois sur des données quantitatives et statistiques, mais aussi sur des enquêtes et des entretiens auprès de différents partenaires institutionnels. La vacance est un des indicateurs



Centre bourg de Lamagistère

Le contenu de l'opération d'amélioration sera finalisé dans le courant du second semestre,

permettant de coordonner l'action auprès des propriétaires, des investisseurs et des partenaires. Ce dispositif opérationnel permettra d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires (occupants ou bailleurs) pour réaliser des travaux qualitatifs et économes en énergie. Les partenaires financiers sont l'ANAH, la Région, le Département et la Communauté de communes.

prononcé, avec 11 % (chiffres de l'INSEE), dont la moitié est une vacance structurelle, c'est à dire supérieure à deux ans.

Les enquêtes ont pris plusieurs formes : questionnaires adressés aux mairies pour connaître les dynamiques et les enjeux, enquête auprès des habitants (diffusée largement par voie de presse, sur le site de la Communauté de communes et relayée par les mairies).

Afin de rendre le diagnostic vivant et participatif, des visites de terrain ont été organisées avec les élus sur les pôles de vie tels que Auvillar, Castelsagrat, Donzac, Dunes, Golfech, Lamagistère, Malause et Valence d'Agen. L'objectif étant d'identifier les secteurs et les immeubles à enjeux y compris les bâtiments problématiques (dégradés, vacants depuis longtemps), ainsi que les projets en cours ou à venir.

Le permis de louer : pour un habitat décent et salubre

La décision prise par les communes de **Valence d'Agen** et d'**Auvillar** d'instaurer ce dispositif vient renforcer la **lutte contre l'habitat indigne***.

Il s'agit de répondre à des nécessités primordiales,

c'est à dire, avant tout :

- assurer un logement décent aux locataires
- lutter contre les marchands de sommeil.

Mais aussi :

- améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire
- valoriser les propriétaires qui entretiennent leurs biens
- créer un outil d'observation de la qualité des logements locatifs.



Place Chaumeil / Valence d'Agen

Le permis de louer se décline ainsi :

• **l'autorisation préalable de mise en location (AMPL) :** le propriétaire du bien compris dans le périmètre du dispositif est contraint de demander l'autorisation de louer son bien à l'administration. Les propriétaires ne s'étant pas conformés aux exigences du dispositif s'exposent à une amende du Préfet, qui peut atteindre 5000 euros.

Les 2 communes (bientôt rejointes par **Castelsagrat**) entendent exercer ici non seulement **un rôle de contrôle,**

afin que les logements correspondent aux exigences de **sécurité** et de **salubrité**, mais aussi incitatif et d'**accompagnement des propriétaires** dans la mise aux normes de leurs logements. Avec pour finalité essentielle : permettre aux locataires d'habiter des logements, non seulement **salubres**, mais **dignes**.

*Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'adoption du Plan Local d'urbanisme intercommunal approuvé le 6 décembre 2023, qui prévoit l'instauration d'un contrôle des mises en location sur le parc privé, communément appelé « permis de louer ».

Le règlement local de publicité intercommunale (RLPI) : pour contribuer à un cadre de vie harmonieux

La CC2R a décidé de prescrire l'élaboration d'un RLPI en janvier 2021, afin de **préserv**er la **qualité du paysage urbain** tant sur les zones sensibles (entrées de ville et secteurs protégés) qu'au niveau des zones d'habitat tout en préservant le droit à l'expression et la diffusion d'informations par le moyen de la publicité, d'enseignes et de pré-enseignes.

A ce jour, le projet confié au **bureau d'études Toponymy** est en cours d'élaboration. Le diagnostic a été présenté à la commission Urbanisme au mois de mars 2024, ainsi qu'aux personnes publiques associées le 28 mai 2024.

Dans tous les cas, le souhait communautaire est bien de trouver un **équi-**

libre entre les règles à mettre en place et les spécificités des différentes communes. **Les objectifs** sont de limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti, de traiter les entrées de villes, de réduire la pression de l'affichage publicitaire le long des axes routiers structurants (RD 813, RD 953), d'adopter des dispositions plus respectueuses du cadre de vie (applicables à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes y

compris numériques), de valoriser les parcours et les sites touristiques, d'harmoniser la réglementation locale sur l'ensemble du territoire et, enfin, de renforcer ainsi son image, son identité.



Rue commerçante de Valence

Des réalisations à portée socio-économique



Les travaux menés sur nos bâtiments communautaires ont des impacts sociaux, économiques et touristiques importants. La voirie représente quant à elle une place importante pour nos déplacements quotidiens, avec des investissements qui ne sont pas neutres.

Le restaurant du Golf à Espalais : une belle réhabilitation pour accueillir le « Tee gourmet »

Il a été inauguré le 6 mai. Les travaux ont été menés rapidement afin de permettre aux nouveaux gérants de démarrer la saison.

Une réfection complète a été réalisée : murs extérieurs, toiture, rénovations des salles intérieures, cuisine, bar, toilettes, vestiaires.

Le montant des travaux représente 700 000 euros TTC après mises en conformité et imprévus inclus.

Cette opération s'inscrit dans une dynamique de développement touristique, en matière d'accueil de groupe, qui intéressera les tours opérateurs, et qui attire d'ores et déjà, non seulement les golfeurs mais aussi les habitants des Deux Rives. **Bienvenue aux gérants : Rémi Velay et Maëva Ruaudel !**

L'extension de la résidence Balivernes, une réponse aux besoins de nos seniors

Cette résidence autonomie qui, rappelons-le, accueille des personnes de plus de 60 ans, à la recherche d'un cadre sécurisant, représente une alternative entre le domicile et l'EHPAD. Non médicalisée, elle est ouverte 7 jours sur 7 et un système « d'appel malade » permet l'intervention rapide du personnel en cas d'urgence, de jour comme de nuit.

Elle propose à ce jour **44 appartements**, à meubler selon les goûts de chaque résident. L'établissement dispose également de **plusieurs lieux de vie** (salle de restaurant, salon de coiffure, bibliothèque, petits salons).

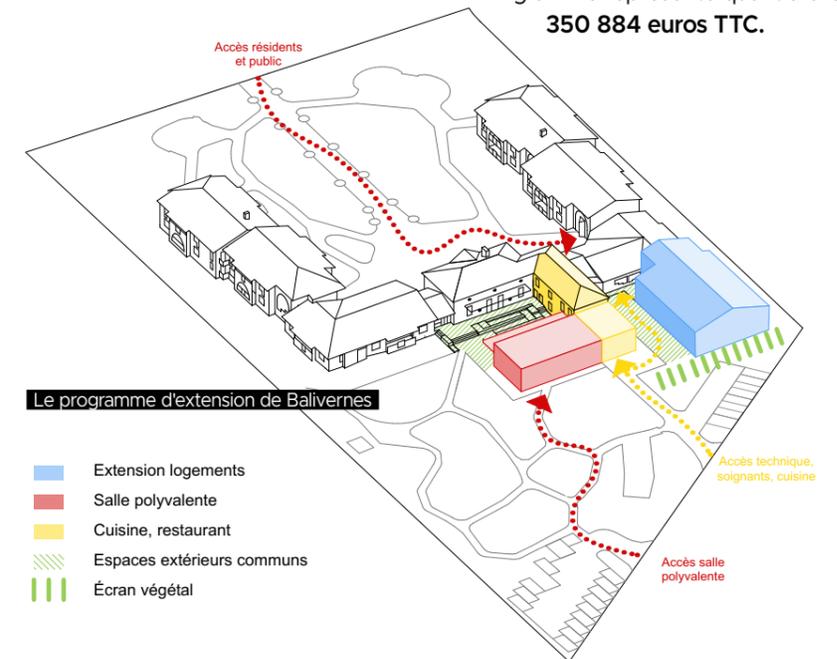
Située à proximité du centre-bourg, dans un cadre arboré et fleuri, elle propose toute une **palette de services**, avec une équipe bienveillante et à l'écoute et une ambiance conviviale ponctuée d'animations : anniversaires, lotos, repas à thèmes, concerts, voyages virtuels, animations avec la médiathèque, collaboration avec l'IME, sorties pour visites...

Ce type de structure correspond aux besoins actuels de seniors à la recherche d'un lieu d'habitation et de vie qui allie à la fois indépendance, vie collective et de loisirs, et sécurité. C'est pourquoi la Communauté a décidé de lancer un programme d'extension comprenant la construction de six F1, de cinq F2 et d'une chambre d'hôtes. Sont également prévus : un espace de réception polyvalent et modulable, une modification de la cafétéria actuelle, de l'espace de l'accueil restaurant, une réorganisation de la cuisine, des vestiaires, un local technique, un local infirmerie, un réaménagement des places de parking.

La Phase Avant Projet Détaillé est terminée, le permis est en cours d'élaboration. La consultation des entreprises sera prochainement lancée.

Le coût de l'opération s'élève à 2 900 000 euros TTC.

La rénovation des salles de bains existantes sur le précédent programme représente quant à elle 350 884 euros TTC.



Gestion de la voirie communautaire

La communauté gère 645 kilomètres de route sur son territoire.

Les travaux de réfection ou reprofilage des voiries se déroulent toujours entre fin avril et septembre (gravillonnage et mise en place de nouveaux enrobés).

Le programme d'investissement pour l'année 2024 s'élève à : 3 550 000€ (comprenant les reports de 2023)

Les travaux d'entretien eux, portent sur le domaine public attenant, comme les abords de chaussées, la signalisation (marquage et panneaux divers), le fauchage, le suivi des fossés et leur curage. Ce sont des missions étalées

sur toute l'année contrairement à l'élagage des arbres d'alignement (de novembre à mars pour respecter leur cycle naturel notamment).

Le programme d'entretien s'élève à : 1 260 000€

La réfection des trottoirs est également portée par la CC2R : embellissement, adaptation à la circulation douce et aux accès PMR. Le programme d'investissement trottoir pour l'année 2024 s'élève à : 950 000 € (comprenant les reports de 2023)

Le service technique se charge d'élaborer les programmes, les marchés et de suivre les opérations.

Ces marchés sont répartis géographiquement pour les travaux de voirie : deux lots, Nord (1) et Sud (2). Concernant les travaux de trottoirs (lot 3), ils s'étalent sur l'ensemble du territoire.

Pont de Grayssas

Les ouvrages d'art font également partie des travaux entrepris sur la voirie, parmi les dernières réalisations, celle du pont de Grayssas est notable.



Il s'agit d'un remplacement complet de l'ouvrage de « Néguevieille » car l'ancien était instable et irréparable, il est situé sur la voirie communautaire n°2 au lieu dit « Connade ». Les travaux n'ont duré que 3 semaines (automne 2023) pour 8 jours de fermeture, avec la mise en place d'une déviation. Le montant s'élève à 80 000 euros TTC.

La tempête de 2023

Une situation d'urgence qui a nécessité une grande réactivité de la part du Service technique et de l'équipe VEC (Valorisation de l'Environnement Communautaire). Les dégâts dévastateurs que chacun a pu observer ont été rapidement suivis par des travaux de sécurisation et de rétablissement du réseau routier, l'enlèvement des encombrants, le nettoyage des fossés et des talus puis la réfection des voiries abîmées.

Les travaux ont coûté plus de 550 000 euros.



Hôtel-restaurant de Lamagistère

De nouvelles aides attribuées à trois entreprises

Lors de son dernier bureau communautaire d'avril, la Communauté a choisi d'accompagner financièrement trois activités qui contribuent à l'attractivité de notre territoire, quant à leur offre de services et aux emplois qu'elles génèrent. Le montant global d'aides accordées représente 366 509,75 euros.

La première est située sur la commune de Golfech, il s'agit de la SAS **Brico Golfech (Weldom)** (bricolage pour particuliers comme professionnels), rachetée par son nouveau gérant M. Olivier Gagnepain en 2023. Le projet d'investissement concerne le rachat des locaux existants et des travaux de rénovation électrique et des sols, travaux qui apporteront un plus grand confort pour la clientèle, comme pour les 15 salariés à plein temps.

La deuxième est installée sur la commune de Saint Loup : l'entreprise **Sud-ouest paysage** (entretien paysager), rachetée en 2019 par les co-gérants Mme Hélène et M. Jean-Baptiste Lacapère, elle compte aujourd'hui 22 salariés. Le projet d'investissement porte sur la reprise des locaux et les travaux de rénovation et d'isolation thermiques. Cette démarche éco-responsable influe à la fois sur la transition énergétique et sur la réduction des frais de l'entreprise.

La troisième se situe à Lamagistère, il s'agit de l'**Hôtel Brasserie**, racheté par les co-gérants Mme Patricia Gremont et M. Eric Robert en 2020. Le projet d'investissement concerné par le dispositif d'aide porte sur l'achat des murs commerciaux et des travaux de rénovations de l'établissement qui comporte 18 chambres. Il s'agit à la fois de pouvoir prétendre à la classification en 2 étoiles, et de s'inscrire dans une démarche de transition écologique.

Un partenariat renouvelé avec la CMA et la CCI

La volonté de la Communauté de communes est bien de soutenir la création comme la transmission d'entreprise, d'accompagner les projets de conforter le tissu socio-économique local et de déployer son attractivité. **C'est pourquoi elle a également renouvelé son partenariat avec la CCI (Chambre de Commerce et de l'industrie) et la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat).**

Les conventions prévoient des programmes d'actions collectives, et des accompagnements individuels.

Les objectifs sont : de continuer à diagnostiquer les problématiques, proposer des stratégies de dynamisation,

de valoriser les atouts de notre territoire et de favoriser le développement des entreprises.

La valorisation des métiers de l'artisanat à travers des manifestations ou

événements économiques ou encore des interventions en direction des scolaires représente également un volet de dynamisation important.

Conventions tri-annuelles : des bilans positifs qui montrent la nécessité de poursuivre les actions menées jusque là.

Concernant la CMA : les ateliers annuels d'information pour l'accompagnement de porteurs de projet, ou bien de transmission d'entreprise, ou bien encore de création/reprise, comme les ateliers thématiques avec les artisans du BTP ou les artisans d'art, ont été fréquentés par 10 à 20 participants en moyenne. Certains donnant lieu à des accompagnements personnalisés.

Concernant la CCI : pour les enquêtes ou visites d'entreprise, 313 contacts à distance ou en présentiel ont permis d'assurer un suivi des activités existantes. En outre, 80 créateurs d'entreprises ont été accompagnés, et la co-animation du club entreprise AVANCE avec la Maison de l'emploi et de la formation est aussi appréciée des chefs d'entreprise.

ZOOM sur des activités innovantes



« JEM la bio », une légumerie près de chez vous

Emilie et Jean-François Conquand sont des maraîchers souriants, persévérants et créatifs. C'est en 2015 qu'ils se sont installés à **Lamagistère** où ils ont fait grandir peu à peu leur exploitation, en maraîchage bio, ainsi qu'en noisetiers. Ils font pousser une bonne partie de leurs légumes, « de la graine au plant » pourrait être leur devise, et « à l'assiette » pourrait-on ajouter, avec leur nouvelle activité.

En 2022, lassés de voir la quantité de légumes qui se perdait (car ne correspondant pas au calibrage), ils se lancent dans cette activité de préparation de légumes, vendus prêts à l'emploi, sous-vide et crus. La légumerie est lancée ! Ils produisent à la demande de particuliers, ou d'associations pour des repas de familles ou de groupes, mais ce sont surtout deux marchés publics qui leur permettent d'assurer leurs débouchés : la cuisine communautaire des Deux Rives et la cuisine centrale des lycées de Toulouse. « *Le travail de la terre, suivre le rythme des saisons et la liberté de mouvement* » est ce qui leur plaît dans leur métier, et surtout : « *montrer qu'il est possible de produire une nourriture saine pour tous* ». « *Ainsi, ajoutent-ils, fournir la restauration collective pour les enfants en légumes bio est très gratifiant* ».

Emilie Conquand : 06 86 59 33 22
Jean-François Conquand : 06 32 93 21 16
earljem82@gmail.com - Retrouvez-les sur  et 
Site internet : jemlabio.fr

« Aux tables des matières » et quelles matières !

« *Je suis issu d'une lignée de chaudronniers depuis au moins 5 générations, et mon grand-père ferronnier d'art m'a fait découvrir la soudure dès l'âge de 7 ans* » nous indique **Marc Goalard**, qui après son apprentissage, rejoint les compagnons pendant 5 ans pour un tour de France, puis entre dans une entreprise de métallerie près du Mans, où il se retrouve chef d'équipe. Le pays basque lui manque, il y revient pour y occuper un poste de formateur, mais au décès de son grand-père, il ressent à nouveau le besoin de partir...et c'est ainsi que ses prospections en Occitanie le conduisent à **Castelsagrat**.

Il découvre le travail du bois et de la résine, et commence à mélanger les différentes techniques qu'il maîtrise. Au-delà de l'utilitaire, il souhaite déployer sa créativité vers de nouveaux univers. Aussi crée-t-il des tables insolites qui s'apparentent à des œuvres d'art et mêlent bois, acier et résine epoxy.

« *Mon inspiration est variée, bien sûr l'océan est très présent pour moi, mais je peux partir de la matière elle-même, comme le bois par exemple, et réaliser des abstractions de couleur. Je travaille également avec mes clients en fonction de leur envies. J'ai par exemple, produit des tables rondes musicales pour un café. Je continue aussi à réaliser différents travaux de métallerie.* »



Marc Goalard : 06 40 15 70 57 - Retrouvez-le sur 
Site internet : auxtablesdesmatieres.com

Un nouvel interlocuteur : Saïd Zoubayr, manager du commerce et de l'artisanat

Le service économie de la CC2R se renforce avec une nouvelle recrue. Son cursus avec un Bac + 5 en matière de management, de négociation et relations clients, et son expérience professionnelle dans les services de la Région Occitanie, sont des atouts pour le rôle d'animation et d'interface avec les acteurs socio-économiques qu'il a à jouer. A ce jour, il est déjà allé à la rencontre des commerçants et de certains artisans pour se présenter et connaître leurs besoins, et a établi les liens de partenariat avec l'AC2R (Association des Artisans et Commerçants des Deux Rives). Ce premier semestre aura été riche depuis son arrivée, surtout avec l'organisation de la Foire Exposition « Demain en Deux Rives ».



Pour en savoir plus, contacter le service économie :
05 63 29 62 20

La Communauté de communes fête ses 40 ans !

La CC Deux Rives
fête ses 40 ans



28 communes réunies dans un objectif : établir un espace de solidarité au service de leurs concitoyens, avec un projet commun de développement et d'aménagement équilibré de leur territoire.

En 40 ans la Communauté a progressivement intégré, outre les compétences obligatoires d'un EPCI * en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, celles relevant notamment de l'action sociale, de l'urbanisme, de la voirie, de l'environnement, de l'assainissement, de la culture et du tourisme.



École de musique



Médiathèque



Maison de l'emploi et de la formation



Office de tourisme



Voirie



École de danse



École de Lamagistère



Environnement



Atelier cuisine communautaire



Piscine Aquagold



Petite crèche



Gâches



Golf



DES CHOIX POLITIQUES FORTS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

6 décembre 1984 : Création du District des Deux Rives et mise en œuvre de la dotation de Solidarité et des fonds de concours aux communes

1990 : Compétence « Ecole de Musique »
Compétence « Sports & Langues dans les écoles »

1992 : Construction du 1^{er} établissement communautaire le Centre de Loisirs de Gâches

1993 : Compétence « Action Sociale » déléguée au Centre Intercommunal d'Action Sociale

2000 : Compétence « Agricole »

2001 : Création du service « Instruction du droit des sols »

2002 : Compétence « Petite Enfance » (crèche et halte garderie)
Création des Services techniques
Transfert de la piscine Aquagold de Golfech

2003 : Transfert du Squash Club d'Auvillar

2005 : Construction de la Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Internet
Création du service Environnement (entretien des rivières, chemin de randonnée)

2006 : Construction de la Cuisine Communautaire

2010 : Création du service « SPANC » (Service public d'assainissement non collectif)

2012 : Transfert du Golf d'Espalais

2015 : Transfert de la compétence « Tourisme »

2016 : Transfert de la compétence Urbanisme et Voirie

2017 : Compétence « Police communautaire »

2021 : Transfert compétence « Assainissement collectif »

2022 : Transfert compétence « Lecture publique »

2023 : Transfert compétence « école de danse »
Transfert compétence « approvisionnement en eau »



Accueil de jour de Valence d'Agen

Du mouvement chez les seniors comme chez les juniors !

L'accueil de jour : accompagner les usagers et soutenir les aidants

Cette structure familiale accueille des personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie physique et/ou psychique. Médicalisée depuis le 1^{er} janvier 2024, elle est ouverte 5 jours sur 7 du lundi au vendredi, pour une capacité d'accueil de 12 personnes.

La coordination est assurée par l'infirmière du SSIAD et les animations sont assurées par une aide soignante, une animatrice et les aides-soignant.e.s du SSIAD par roulement. L'accueil peut se faire soit à la journée (transport, repas de midi + collations), soit à la demi journée (transport et collation de l'après-midi).

Les objectifs de l'équipe, très investie dans chaque action, sont de favoriser le lien social et rompre l'isolement des personnes, d'apporter un accompagnement individualisé à travers la mise en place d'un projet personnalisé, d'entretenir les capacités cognitives, motrices, fonctionnelles et sensorielles, et de favoriser l'estime de soi des usagers, ainsi que de libérer du temps aux proches aidants en leur apportant du soutien.



Sortie à Auvillar / Exposition à l'office de tourisme

Des activités variées encadrées par des professionnels

Entre les ateliers cuisine, les travaux manuels (dessin, coloriage, collages...), les ateliers jeux de société, l'atelier musique (chorale bénévole de Pommevic), et la gym adaptée (avec une aide soignante diplômée du STAP) ou l'hypnose (par une aide soignante diplômée), l'offre représente un large éventail très stimulant. Des sorties sont également proposées et permettent aux bénéficiaires de continuer à créer des liens, à se cultiver et à s'amuser : à la médiathèque, au marché, au Conservatoire de Donzac, aux expositions présentées dans les deux antennes de l'office de tourisme intercommunal, à Noël en cirque, à la ronde des crèches... Les bénéficiaires sont ravis, et leurs retours comme celui des aidants sont très positifs sur l'ensemble des propositions et du soin apporté par l'équipe.

De travaux de rénovation pour plus de confort et de fonctionnalité

Prévus pour cette fin d'année, ils concerneront la rénovation énergétique (comprenant l'isolation, les menuiseries des 2 étages), la mise aux normes électrique, l'éclairage aux lampes LED, la réfection des sols et des peintures, un réagencement des placards, la réalisation d'une cuisine ouverte.

A l'étage, pour les 3 logements d'urgence, la salle de bain partagée sera refaite, avec des bacs à douche de plain pied.

La durée des travaux est prévue sur deux mois.

Montant des travaux : 200 000 euros TTC dont 150 000 euros pour l'accueil de jour et 50 000 euros pour les logements d'urgence.

Les enfantastiques en forme olympique !

Les enfants des écoles de la Communauté de communes des Deux Rives courent pour être en forme olympique ! Plusieurs rencontres inter-écoles ont été organisées en mars et avril, autour de la course d'endurance, où chaque élève pouvait porter la flamme. Dans le cadre des activités d'éducation physique et sportive, les élèves des cycles 3 des écoles primaires des Deux Rives ont ainsi préparé les Jeux Olympiques à leur façon.



Transport à la demande

La Communauté de communes en partenariat avec la Région Occitanie propose un transport à la demande pour se rendre à Valence d'Agen tous les mardis matins.

POUR INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS composez le **0 805 608 100** (appel gratuit).

Tarifs : 2 euros par trajet soit 4 euros aller-retour.

Les usagers de l'accueil de jour bénéficient de ce transport au quotidien.



COMMUNE DE DÉPART	COMMUNE D'ARRIVÉE	JOUR DE FONCTIONNEMENT	ARRIVÉE À DESTINATION	HORAIRE DE RETOUR	CENTRALE DE RÉSERVATION
Castelsagrat, Espalais, Gasques, Goudourville, Grayssas, Malausse, Montjoi, Perville, Pommevic, Saint Paul d'Espis, Saint Vincent Lespinasse, Valence d'Agen	Valence d'Agen (Tabac le Totem, Casino)	Mardi	10h15	12h15	Informations et Réservations au 0 805 608 100 Service à appel gratuit
Auvillar, Bardigues, Clermont Soubiran, Donzac, Dunes, Golfech, Lamagistère, Le Pin, Mansonville, Merles, Saint Antoine, Saint Clair, Saint Cirice, Saint Loup, Saint Michel, Sistels			9h50	11h30	Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Les horaires de prise en charge et de dépose peuvent varier de plus ou moins 10 minutes



Cours d'eau et milieux aquatiques : protection de la ressource

Au-delà des cours d'eau, zones humides et mares sont intégrées dans les programmes de gestion des cours d'eau de la Communauté : c'est le cas pour le nouveau sentier d'interprétation de Gasques. A une échelle plus large, la Communauté s'inscrit dans l'élaboration d'un programme de gestion de la Garonne.

Un programme de gestion de la Garonne

L'objectif est de renforcer collectivement l'efficacité en matière de gestion du risque inondation et la gestion des milieux aquatiques par une approche globale à l'échelle du bassin versant de la Garonne débordante.

6 Communautés de communes* se sont engagées dans une démarche collective et ont constitué un groupement de commande pour la réalisation d'une étude préalable à l'élaboration de ce programme. Le bureau d'études Egis Mayenne a été retenu pour la réaliser.

Le primo diagnostic sur le secteur de la Garonne débordante révèle que la divagation du fleuve a été très active par le passé et constitue toujours une zone dynamique à l'origine de la richesse du patrimoine écologique, en termes de zones humides, de bras morts et de boisements alluviaux, qui constituent des atouts naturels. Ces derniers sont contrebalancés par certaines faiblesses telles que l'artificialisation du lit, une ripisylve peu diversifiée et vieillissante, l'assèchement de certaines zones humides, la présence d'espèces exotiques envahissantes. Au terme de l'étude pourront être mis en place un plan pluriannuel de gestion et un programme d'action et de prévention des inondations (PAPI).



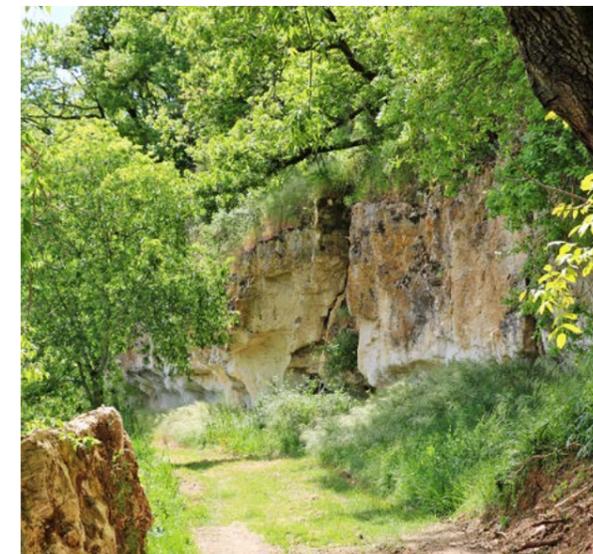
Rappelons que la Communauté de communes gère à ce jour 5 bassins versants, soit 40 km de cours d'eau, elle intervient également pour le compte des syndicats de rivières pour des travaux de gestion de la ripisylve sur l'Arratz et la Barguelonne. Les actions d'entretien sont fondamentales pour préserver la biodiversité, la faune et la flore, de même que pour limiter les inondations ou les coulées de boue, en maintenant un réseau hydrographique à la

fois naturel et maîtrisé, et des zones « tampons ». Elles prennent en compte la qualité des eaux et des écosystèmes à l'échelle des bassins versants, tout en garantissant un bon équilibre entre la nature et les usages (propriétaires riverains, agriculteurs, pêcheurs, promeneurs...).

Il s'agit à la fois de veiller au bon état de la végétation des berges ainsi qu'à la bonne qualité globale des cours d'eau : gestion et plantation de la ripisylve, restauration de la continuité

écologique, restauration des zones humides (mares, tourbières...), lutte contre l'érosion des sols, restauration hydromorphologique*.

Cette gestion et ce suivi sont assurés et coordonnés par un technicien rivière, interface entre les élus et les riverains, et l'équipe intervenant sur le terrain, (équipe de Valorisation de l'Environnement Communautaire) qui entretient également nos sentiers de randonnées.



Pour les curieux de nature...

Le nouveau sentier d'interprétation est ouvert !

A découvrir en famille pour les grands comme pour les petits, le charmant vallon de Gasques. Cet Espace Naturel Sensible labellisé en 2022, comporte différents milieux (zones humides, mares, prairies, falaises...) et abrite une riche biodiversité avec des espèces protégées (papillon, orchidées, chauves-souris...).

Le sentier d'interprétation qui vient d'ouvrir vous présente cette biodiversité avec différents panneaux et jeux tout au long du parcours. Cette action a été menée en partenariat entre la CC2R et le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement).

Deux nouveaux sentiers de randonnées sont à l'étude. Ils viendront compléter la vingtaine de chemins existants sur la Communauté.

L'un sera au départ du moulin de Castels sur Valence d'Agen, cette boucle permettra de découvrir la chapelle de Castels, puis empruntera une partie du sentier existant de Clermont-Soubiran nommé « Aux portes du Tarn-et-Garonne ».

L'autre se prendra au départ du moulin de Cornillas, il suivra la Barguelonne, pour remonter sur les coteaux au-dessus du quartier des vignobles avec une partie ombragée.



* CC des Hauts Tolosans, CC du Frontonnais, CC Grand Sud Tarn-et-Garonne, CA du Grand Montauban, CC Terres des Confluences et CC des Deux Rives

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Pourquoi une taxe ? Et comment trier mieux



Après 40 ans de gratuité pour les habitants des Deux Rives, la Communauté doit faire face à des enjeux de taille : une augmentation importante de la fiscalité des déchets, couplée avec une diminution réglementaire de la capacité de stockage des sites de traitement, qui entraînent une hausse globale des coûts de traitement des déchets, à laquelle s'ajoute la mise en œuvre du tri à la source des déchets alimentaires ou fermentescibles.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM 2024). Par délibération, en date du 8 avril 2024, la Communauté de communes a fixé les taux* de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le produit global de cette taxe, estimé à près de 560 000 euros, ne couvrira que 25% de la charge que la Communauté de communes assure, soit

un montant de 2 000 000 d'euros. Il s'agit néanmoins d'apporter une ressource supplémentaire à la collectivité pour financer le service assuré par le Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de moyenne Garonne.

Réduction des déchets et optimisation de leur traitement : un enjeu qui concerne chaque maillon de la chaîne. Les coûts de traitement augmentent de façon continue et conséquente sur ces dernières années : l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique sur les déchets qui sont enfouis est passé de 25 euros la tonne en 2020 à 59 euros en 2024, et passera à 65 euros en 2025. De plus, pour réduire le poids des ordures ménagères résiduelles, l'Etat diminue les capacités de stockage des sites

de traitement entraînant ici aussi une hausse des coûts.

La collecte et le traitement de nos déchets, comment ça marche ?

Le SMEEOM Moyenne Garonne assure la collecte, le Syndicat Départemental des Déchets (SDD 82) assure leur traitement. A partir des **quais de transfert*** ils sont acheminés **soit vers le centre de tri de la DRIMM* pour les emballages recyclables, soit vers le centre de stockage pour les ordures ménagères Résiduelles (OMR).** Le stockage (ou enfouissement) est l'étape ultime de traitement de nos déchets, quand aucun recyclage matière ni valorisation énergétique n'est possible en l'état. Il s'agit du moyen de traitement en dernier recours.

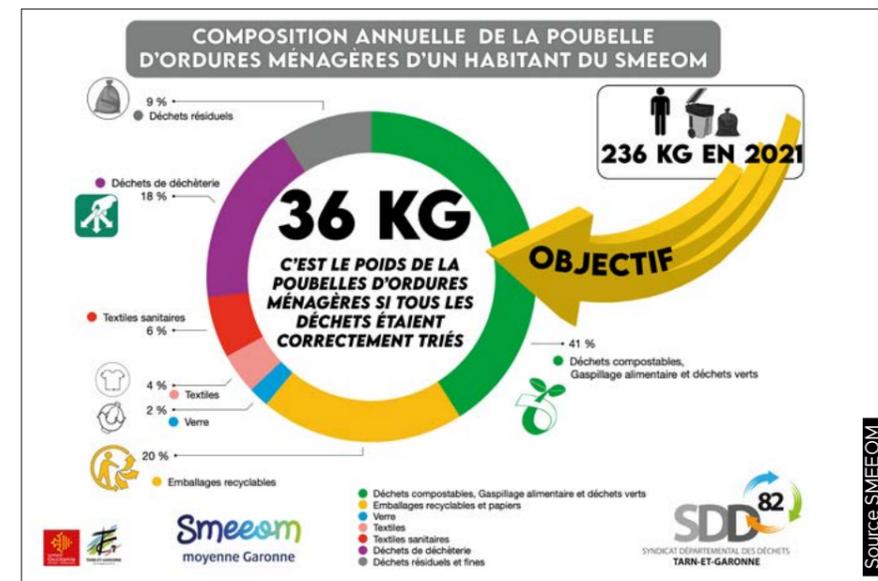
* **Les quais de transfert** sont des plateformes qui permettent de regrouper et de centraliser les déchets venant d'une zone de collecte éloignée de leur exutoire de traitement. Intermédiaires entre la collecte et le traitement des déchets, ils permettent de réaliser des économies d'échelle sur le transport en limitant le nombre de camions sur les routes. Ils sont situés à Beaumont-de-Lomagne, Auvillar, Causade, Caylus, Nègrepelisse.

* **DRIMM** : Déchets récupération industriels et ménagers de Montech

Mieux connaître le contenu de nos poubelles grises pour mieux les réduire.

Lors des **caractérisations*** (tests d'observation de la composition de nos poubelles grises ou noires) le SMEEOM a pu constater des marges d'amélioration possibles conséquentes :

- le tri des emballages n'est pas toujours acquis, car 20 % des déchets trouvés auraient dû être déposés dans les bacs jaunes pour pouvoir être recyclés,
- quant aux déchets compostables, 41 % de la poubelle dite grise (ou noire) est composée de déchets alimentaires, de gaspillage alimentaire et de végétaux.



Nos déchets alimentaires sont une ressource !

En généralisant le tri à la source des déchets alimentaires à partir du 1^{er} janvier 2024, la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) nous donne une formidable opportunité de diminuer le volume de nos poubelles grises, et par conséquent leur enfouissement, et leur coût.

De plus, ces déchets composés à 80 % d'eau peuvent être transformés en biogaz (par méthanisation) ou bien en compost pour amender nos sols.

Quelles solutions pour le tri de ces déchets ?

Pour les habitants possédant un jardin, le syndicat accompagne la mise en œuvre du compostage domestique en fournissant un kit de compostage gratuit par foyer avec une formation aux bons gestes de compostage.

Pour les habitants ne possédant pas de jardin, deux solutions sont en cours de déploiement : la création de sites de compostage partagés, la mise en place de points d'apport volontaire (PAV) dans lesquels pourront être déposés les déchets alimentaires, qui seront collectés et valorisés au centre de méthanisation de le Pin (une proximité qui contribue au cercle vertueux d'économie circulaire).

Il existe d'autres actions possibles pour diminuer en amont la production de nos déchets : diminuer sa consommation de produits sous emballages, diminuer le gaspillage alimentaire, penser à l'achat de produits en vrac, ne plus jeter ses vêtements (donner, vendre, recycler..) etc.

Réduire nos déchets représentative de réels enjeux environnementaux, sanitaires et une nécessité économique pour tous : pour préserver les matières premières et économiser l'énergie nécessaire à la fabrication des produits et des emballages ; pour limiter les émissions de gaz à effet de serre,

et la pollution liés à leur transport, à leur collecte et à leur traitement (recyclage, enfouissement ou incinération); pour maîtriser les coûts de collecte, de recyclage et d'élimination de plus en plus lourds pour les collectivités et les usagers.



Plus d'informations : www.smeom-moyennegaronne.fr

Le SMEEOM (Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères) établissement public (syndicat mixte fermé) créé au début des années 80 pour assurer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Au regard de l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale assurent **la collecte et le traitement** des déchets ménagers. Depuis sa création, il assure, en régie, la compétence "collecte" transféré par les Communautés de communes de son territoire et a confié, en 2002, la **compétence "traitement"** au **Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD 82)**. Outre les missions de collecte le syndicat œuvre pour **réduire le volume de nos déchets** par des **actions de sensibilisation** auprès du public scolaire (lutte contre le gaspillage alimentaire, éco-gestes...) ou du grand public lors de manifestations, et par des **actions d'accompagnement** d'associations ou de collectivités dans l'organisation de manifestations (mise en place de bacs de tri, mise à disposition de gobelets réutilisables...).

* **Caractérisation** : elle consiste à prendre un échantillon des déchets collectés, à en trier le contenu et en peser les différentes fractions.



Un service pour votre tranquillité et votre sécurité

La police intercommunale est là pour répondre aux nuisances ou incivilités auxquelles les habitants peuvent faire face. Elle œuvre pour contribuer au bien vivre ensemble sur nos 28 communes en agissant pour faire respecter l'ordre public.

Ses missions

La police intercommunale est là pour préserver la sécurité (des biens comme des personnes), la tranquillité (voisinage, bruits...), la salubrité (hygiène, encombrants...), pour faire respecter la dignité de la personne humaine et empêcher les atteintes à l'ordre public. Et ce, par des actions de prévention et de répression.

Parmi ces missions, elle intervient aussi pour **sécuriser les manifestations** et les événements ponctuels regroupant un grand nombre de personnes.

De plus, les agents viennent de suivre une formation sur l'urbanisme (dans le cadre du PLUih) afin de prévenir et faire respecter le **droit de l'urbanisme**. Ils pourront également porter assistance aux communes ayant mis en place le **permis de louer**.

A la demande des maires ou avec leur accord, ils peuvent réaliser des **contrôles de vitesse** de façon aléatoire avec le radar dont ils sont équipés.

Le bilan de ses différentes interventions en 2023 :

800 arrêtés
441 interventions
51 rapports
4 arrestations avec remise à l'officier de police judiciaire
62 mises en fourrière de véhicules
246 animaux déposés à la fourrière animale (gérée par la SPA).



Il est à déplorer des interventions fréquentes sur des **décharges sauvages**, ou sur l'**application du règlement du ramassage des poubelles**.

L'adaptabilité des agents conduit à décaler les patrouilles en période estivale jusqu'en début de soirée pour une meilleure surveillance.

En outre, l'équipe intercommunale collabore et **travaille en mixité avec la police de Valence d'Agen**, à travers des surveillances conjointes et une coopération sur les marchés et les festivités.

Une convention de coordination est par ailleurs en cours de réalisation avec les services de l'État (Préfet et gendarmerie).

Depuis sa création en 2017 (avec un seul agent), les missions de ce service ont connu un **accroissement constant**, ce qui a conduit à un **renforcement progressif**, avec le recrutement, pour cette année 2024, d'un **nouvel agent**, portant le service à : un chef d'équipe et 4 policiers.

Des expositions hautes en couleur... et en noir et blanc !



Création d'Anagold

« Sur le bout des plumes, l'art plumassier »

L'office de tourisme des Deux Rives, à Auvillar, accueille **4 artisans d'art** qui perpétuent l'art plumaire en France, tant pour des particuliers, que pour de grandes maisons. Décliné dans l'habillement ou la décoration intérieure (décor mural, objets artistiques), cet art est aujourd'hui pratiqué par seulement une quinzaine d'artisans plumassiers en France (il y en avait 300 en 1900).

Chaque année, l'office de tourisme présente une exposition mettant à l'honneur des artistes ou artisans d'art dont les savoir-faire sont liés à l'histoire de notre région. « La plume d'oie à écrire », dont la préparation et l'exportation ont fait la réputation et la richesse, non seulement d'Auvillar, mais



Plumavera

aussi de Valence d'Agen, au XVIII^{ème} siècle, a mené vers l'art plumaire... pour vous faire découvrir les différentes déclinaisons de l'utilisation de la plume. Les 4 artisans d'art présentent ici un travail délicat qui fait appel à des techniques ancestrales mais dont les pièces réalisées sont très modernes, poétiques, aériennes, et colorées. Cette exposition se tient **jusqu'au 30 septembre 2024**, elle est accompagnée d'explications sur l'histoire de la plumasserie à travers le monde et en France.



Cécile Couédou



Soiephemere

- Béatrice Bost - Le Mouel « Plumavera » de Paris
- Cécile Couédou de Saint Jean-le-vieux dans l'Ain
- Anne Goldfarb « Anagold » de Puteaux dans les Hauts de Seine
- Yannick Delplace « Soiephemere » de Fanjeaux, dans l'Aude

Les ateliers de l'été au Conservatoire des métiers d'autrefois

Ateliers cyanotype,

le Mercredi 24/07 et le Mardi 06/08 à 15h, "Écrire avec de la lumière".

À partir de 7 ans. Durée : 1h30.

Sur réservation. Tarif : 6 €/enfant

Animation jeux anciens,

le Vendredi 26/07, "Une dizaine de jeux anciens".

Tout âge, de 14h30 à 17h. Par beau temps, les jeux sont installés à l'ombre de nos mûriers platanes. Gratuit

Atelier Vannerie, le Samedi 27/07, "Fabrication d'un objet en osier".

À partir de 7 ans. Horaire au choix : 14h30, 15h15 ou 16h. Durée : 30 mn.

Sur réservation. Tarif : 6 €/enfant

Atelier croquis, le Lundi 5/08 |

Vendredi 9/08, "Technique de cadrage et dessin".

À partir de 8 ans. Horaire au choix : 14h30 ou 16h.

Durée : environ 1h30. Sur réservation.

Tarif : 6 €/enfant

Atelier flipbook, le Jeudi 8/08 |

Lundi 12/08, **Atelier d'animation**

« cinéma de pouce ». À partir de

8 ans. Horaire au choix : 14h30 ou 16h.

Durée : environ 1h. Sur réservation.

Tarif atelier : 6 €/enfant

Pour la visite :

Particuliers : ouvert d'avril à septembre,

du mercredi au dimanche de 14h à 18h.

Juillet et août ouvert tous les jours de

10h à 12h et de 14h à 18h.

Tarifs : adulte : 6 €

Enfant (7/17 ans) : 4 €

Enfant - 7 ans gratuit

Mini tribu : 12 €

(2 adultes et 4 enfants maxi)

Visite guidée sur réservation :

prix de la catégorie + 1€

Contact : 05 63 29 21 96.

Mail : conservatoire@cc-deuxrives.fr

Site : <https://www.conservatoiredesmetiersdautrefois.fr/>

L'office de tourisme « hors les murs »

Cette année, l'office de tourisme a participé à plusieurs salons du tourisme (Rennes, Bordeaux et Toulouse), et un nouveau : le salon de la randonnée à Lyon. Aller au devant des visiteurs potentiels permet de leur présenter les atouts de notre territoire et de mieux connaître leurs attentes.

La fréquentation des publics touchés est immédiate, les bretons à la recherche de tourisme vert sont au rendez-vous, comme les toulousains et les bordelais qui pratiquent du tourisme de proximité. Quant aux lyonnais, le salon a permis de susciter leur intérêt pour des réservations et des visites à venir.

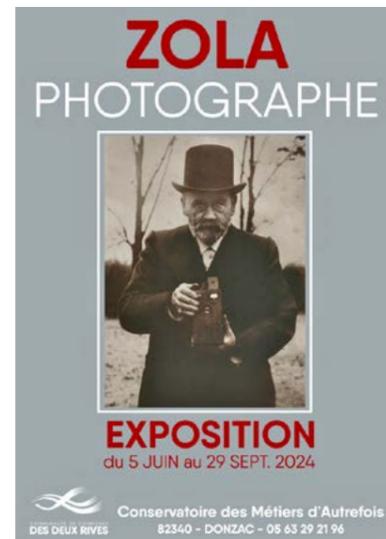
« Zola photographe »

Le Conservatoire des métiers d'autrefois à Donzac propose cet été une exposition d'une trentaine de photographies réalisées par Emile Zola, issues de la collection de la Galerie du Château d'Eau de Toulouse pour découvrir un témoignage vibrant de la Belle Époque.

Si l'on connaît l'homme de mots, on connaît moins bien l'homme d'images qui, entre 1894 et 1902, pratiqua avec l'enthousiasme d'un néophyte et le sérieux d'un expérimentateur, l'art de la photographie.

Zola photographia sa vie, sa famille, mais aussi les boulevards de Paris, l'Exposition Universelle de 1900... un témoignage précieux et d'une grande qualité sur les bouleversements et progrès d'une période heureuse qu'on nommera plus tard « La Belle Époque ».

C'est « Jours de fête » à l'office de tourisme des Deux Rives à Valence d'Agen,



L'exposition se déroule **jusqu'au 29 septembre 2024.**

qui présente une exposition autour des années cinquante. Des photos noir et blanc présentant des visages souriants, des scènes animées, l'insouciance et la convivialité de moments festifs qui retracent la mémoire collective des Deux Rives. **Juin, juillet, août - Entrée libre.**

Idées de sorties natures

Au fil de l'eau en canoë :

sur le lac du golf d'Espalais, profitez d'une animation/sortie canoë, proposée dès l'âge de 8 ans (savoir nager), pendant 1h30, matériel fourni, 5€ par personne.

Réservation au 05 63 39 89 82.

Avec les vélos ou les vélos cargos explorer les Deux Rives à votre rythme !

Habitants ou touristes, vous pouvez louer vélos ou triporteurs auprès du **camping municipal (06 19 81 28 23)** ou auprès de l'**office de tourisme de Valence d'Agen (05 63 39 61 67)** et parcourir la voie verte du canal, ou bien nos 4 circuits vélos.

Agenda

Sorties et animations sur les Deux Rives

AOÛT

1^{er} Août

Montjoi - Récital de piano

Organisé par Auwillar en Musique

Salle des fêtes de Montjoi

Contact : 06 83 22 49 67

2 Août

Valence d'Agen - Canal en scène,

Christelle Chollet

Aux Abattoirs, 21h30. Réservation sur :

<https://billetterie-cc2r.mapado.com>

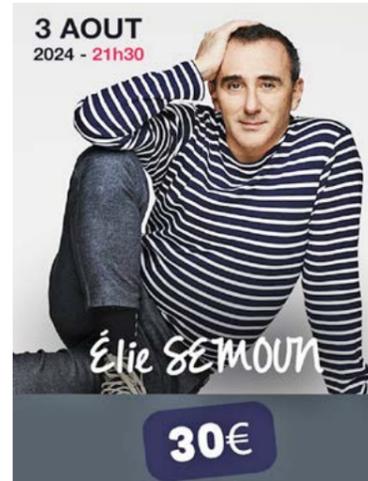
3 Août

Valence d'Agen - Canal en scène,

Elie Semoun

Aux Abattoirs, 21h30. Réservation sur :

<https://billetterie-cc2r.mapado.com>



3 et 4 Août

Gasques - Fête du village

2, 3 et 4 Août

PIAC à Saint Paul d'Espis

Fête du village

6 au 10 Août

Auwillar - Semaine musicale

allemande. Organisée par SFA

7 août à 20h : pique-nique musical

8 août à 19h : ouverture sous la Halle

9 août à 20h : concert à l'église

10 août à 21h : concert en soirée dans

la cour de l'Office de Tourisme

9 Août

Valence d'Agen - Trois Figuiers

Spectacle musical festif et poétique

organisé par la commune dans le cadre

de l'étonnant été porté par « Tarn et

Garonne Art et Culture »

A 20h30, jardin de Pontus, entrée

gratuite

9, 10 et 11 Août

Saint Vincent Lespinasse

Fête du village

11 Août

Auwillar

Vide grenier des chasseurs

L'ACCA organise un vide grenier de

7h à 18h. Restauration et buvette

sur place. Quartier du port près de

la Garonne. Réservations auprès de

M. René Barbera au 06.09.74.55.76

15 Août

Auwillar - Fête du Port

Concours de pétanque - Repas

gourmand. Bal et feu d'artifice -

Renseignements : 06.16.88.64.81

17 Août

Valence d'Agen - Guinguette

Irlandaise au port canal

Repas gourmand musical, danses

traditionnelles et chants. Exceptionnel :

Biniouman, musicien de Cornemuse,

show « Comrades et le Trio Celtic

Fairies » gratuit - Baby-foots et

châteaux gonflables gratuits

18 Août

Saint-Paul-d'Espis - Festiv'de Plein

chant. 15h. Musique, contes et expo.

16, 17 et 18 Août

Mansonville - Fête du village

Du 21 Août au 25 Août

Auwillar - 6^{ème} édition du Festival de

cinéma en plein air :

Etoiles et Vieilles Bobines

Toutes les soirées débutent à 19h30.

Entrée 5€/jour. 20€ pass festival

Renseignements :

www.etoilesetvieillesbobines.com

Mail : etoilesetvieillesbobines@gmail.com

Tél : 06.76.99.58.78

23, 24 et 25 Août

Donzac - Fête du village

23, 24 et 25 Août

Fêtes de Cornillas à Valence d'Agen

Concours de pétanque, trail de la

Mouline, bal, bandas, feu d'artifice,

randonnée pédestre

29, 30, 31 Août et 1^{er} Septembre

Golfech - Fête du village

31 Août

Le Pin - Fête du village



SEPTEMBRE

6, 7, 8 Septembre

Valence d'Agen - Fête votive

21 Septembre

Pommevic - Concert

Alexandre Marceau chante Goldman

Entrée payante à 20h30, salle des

fêtes.

29 Septembre

Auwillar

Marché des Doigts de Fées

Marché couture, loisirs créatifs et fait

main. Place de la halle, toute la journée,

entrée gratuite

LES MARCHES FERMIS

AUWILLAR

Dimanche matin : place de la Halle

CASTELSAGRAT

Dimanche matin : place des Couverts

LAMAGISTÈRE

Jeudi matin : place des Marronniers

MANSONVILLE

Lundi matin : place de la Mairie

VALENCE D'AGEN

Mardi matin : grand marché de

producteurs

Samedi matin : place Nationale, marché

fermier

Retour en images

Foire expo édition 2024

« *Demain en Deux Rives* »



**PLUS DE 100 EXPOSANTS ET DES ANIMATIONS NOMBREUSES
À LA HALLE JEAN BAYLET DE VALENCE D'AGEN.
3500 VISITEURS SUR LE WEEK-END DU 31 MAI AU 2 JUIN.**